

Absence d'autorisation de séjour, l'opération *Papyrus* et les conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique: le contexte genevois

Le 12 mai 2017

Syndicat Interprofessionnel des Travailleuses et des Travailleurs (SIT, Genève)

Martine Bagnoud

Centre de Contact Suisses-Immigrés, (CCSI, Genève)

Laetitia Carreras

Plan

- Législation et processus de clandestinisation
- Le travail domestique: au cœur des enjeux de régularisation
- Campagne nationale *Aucune employée de maison n'est illégale*
- Dispositif de régularisation sur le canton de Genève: l'opération *Papyrus*
- Conséquence de l'opération Papyrus pour le secteur de l'économie domestique
- Cadre légal de travail dans le secteur
- *Papyrus*, c'est REGULARISER le secteur de l'économie domestique
- Revendications pour l'avenir

Cadre législatif et «fabrication» d'une absence de statut à moyen, long terme...

- ❖ L'ALCP (Accords sur la libre circulation des personnes)
 - pour celles ressortissantes de l'UE et de l'AELE
- → L'autorisation de séjour découle d'un contrat de travail
- ❖ La LEtr (la Loi sur les Etrangers) – pour les personnes ressortissantes des pays dits «tiers»
 - → Uniquement pour celles hautement qualifiées
 - → Regroupement familial, mariage, le permis B «humanitaire» aléatoire et restrictif

En conséquence, création d'une absence d'autorisation de séjour à moyen-long terme

- ❖ Environ 76'000 à 300'000 personnes sans statut légal, probablement autour de 200'000 («sans-papiers») en Suisse
- ❖ Environ 8'000 à 12'000 dans le canton de Genève
- ❖ Environ 1'600 enfants et jeunes sans statut légal dans le canton de Genève
- ❖ Dans les cantons urbains, le secteur de l'économie domestique est le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les personnes sans statut légal
- ❖ Au moins 40'000 femmes sans statut légal pour le seul secteur de l'économie domestique en Suisse

Le travail domestique: au cœur des questions de régularisation dans les cantons urbains

- Une lente visibilisation
- ❖ Début des années 2000, création de collectifs de travailleuses et de travailleurs sans statut légal, ainsi que de collectifs de soutien aux «sans-papiers»
- ❖ Juin 2003, le manifeste du Collectif du 14 juin *Pour le partage des tâches entre femmes et hommes, pour la régularisation des personnes sans statut légal à Genève*
- ❖ En 2005, demande genevoise de régularisation collective auprès des autorités suisses
- ❖ En 2008, entrée en vigueur de la Loi sur les étrangers (la LEtr) et de la Loi contre le travail au noir (la LTN)
- ❖ 2013-2014 Campagne nationale *Aucune employée de maison n'est illégale*
- ❖ Dimension centrale dans le dispositif de régularisation : *L'Opération Papyrus*



CTSSL
Centre de Travail
Sans-Papiers
Geneve

**JE VIENS DE
LA BOLIVIE
JE PRENDS SOIN
D'UNE
PERSONNE
ÂGÉE**

CTSSL
Centre de Travail
Sans-Papiers
Geneve

**JE VIENS
DE COLOMBIE
JE PRENDS
SOIN
D'UNE
PERSONNE
ÂGÉE**

CTSSL
Centre de Travail
Sans-Papiers
Geneve

**JE VIENS DE
LA COLOMBIE
JE TRAVAILLE
À GENÈVE
COMME FEMME
DE MÉNAGE**

CTSSL
Centre de Travail
Sans-Papiers
Geneve

**UN JOUR
OU L'AUTRE
LE TEMPS
NOUS
DONNERA
RAISON!**



Aucune employée de maison n'est illégale Lancement de la campagne, le 13 mars 2013, action devant le Palais fédéral



L'opération *Papyrus*

- Le projet *Papyrus* permet de régulariser les personnes qui correspondent à certains critères précis et sont en mesure de fournir tous les documents exigés.
- La base légale est l'article 30, alinéa b de la Loi sur les étrangers (LEtr).
- Les personnes qui ont une procédure d'asile en cours ou qui sont citoyen-ne-s d'un pays de l'Union européenne ne peuvent pas déposer une demande dans le cadre du projet *Papyrus*.

L'opération *Papyrus*: les critères

- Séjour continu de 5 ans pour les familles avec enfants scolarisés ou de 10 ans pour les autres catégories, c'est-à-dire les familles avec enfants non scolarisés, les familles sans enfants et les célibataires.
- Indépendance financière complète, démontrée notamment par la preuve de l'existence d'un (ou plusieurs) emploi(s).
- Intégration réussie, démontrée au moyen d'un certificat de niveau A2 de français et, le cas échéant, par la scolarisation des enfants.
- Absence de condamnation pénale, attestée par un extrait de casier judiciaire.

Ces critères sont cumulatifs et doivent être dûment documentés. Chaque dossier fait l'objet d'un examen au cas par cas.

L'opération *Papyrus*



L'opération *Papyrus*



L'opération *Papyrus*: premiers constats

- Permanences associatives et celles des syndicats Sit et Unia couvrent tous les jours de la semaine
- Les premières semaines, environ 200 personnes sont venues se renseigner, actuellement moins; les premiers dossiers ont été déposés auprès de l'OCPM
- La dimension centrale de l'emploi
- Pour les personnes non-déclarées, conflit potentiel de loyauté avec leurs employeuses / eurs
- Temps d'attente pour pouvoir attester du niveau de français
- Différents acteurs pour une évaluation en plusieurs phases

Conséquence de l'opération *Papyrus* pour le secteur de l'économie domestique

Cadre légal de travail dans le secteur

- 2004 création du chèque-service.
- Accès au tribunal des Prud'hommes sans risque de dénonciation à l'office de la migration.
- 2005 Genève premier canton à obtenir des salaires minima impératifs.
- Diminution de la durée hebdomadaire du travail.
- 2013 Contrôle de l'inspection du travail.
- 2016 Salaire minimum pour le travail de veille.

L'économie domestique : une zone de non-droits

- Un cadre légal non respecté :
 - des abus extrêmement nombreux et importants;
 - sous enchère salariale;
 - pas de déclaration aux assurances sociales;
 - délai de congé pas respecté.
- Pourquoi ?
 - 70% des employées de maison sont sans statut légal
 - leur seul moyen de survivre c'est de travailler / d'avoir un emploi.
- Les travailleurs-euses sans statut légal ont des droits mais difficile pour ces personnes de les faire appliquer.

Papyrus c'est REGULARISER le secteur de l'économie domestique

- Toutes les employées de maison remplissent un questionnaire concernant leurs conditions de travail :
 - Fonction;
 - Salaire;
 - Déclaration aux assurances sociales;
 - Horaire de travail;
 - Nom, prénom et adresse de leur employeur/ euse.
- Ce questionnaire, les employées de maison le remplissent seules.
- Ce questionnaire est alors examiné par l'inspection du travail, qui contrôle si le salaire est correct, s'il est déclaré aux assurances sociales etc....

Papyrus c'est REGULARISER le secteur de l'économie domestique

- Ce système change complètement la donne.
- Aujourd'hui, beaucoup de personnes employeuses sont contraintes de :
 - respecter les salaires minima
 - régulariser leur employée de maison auprès des assurances sociales, car elles savent qu'elles seront contrôlées.

Revendications à obtenir pour l'avenir

- Obtenir des conditions de travail similaires aux autres secteurs :
 - 2 jours de congé par semaine
 - assurance perte de gain en cas de maladie
 - soumission à la Loi sur le travail (Ltr)
 - augmentation des salaires minima
 - le secteur de l'économie domestique doit être soumis à la Loi sur le travail (Ltr)
- Il faut que le cadre légal soit respecté.
- Conditions indispensables pour rendre attractif ce secteur aux salarié-e-s, sinon ces personnes le quitteront pour aller travailler dans d'autres secteurs.

Position du CCSI et du SIT sur la prise en charge 24 heures sur 24

- La prise en charge des personnes âgées à leur domicile doit impliquer les pouvoirs publics financièrement. Elle ne doit pas rester uniquement du ressort du privé.
- Les employé-e-s de maison qui prennent en charge des personnes âgées et / ou dépendantes à leur domicile nécessitant une présence de 24 heures sur 24 doivent bénéficier d'un encadrement collectif.
- Développer et diversifier les infrastructures collectives et les modes de prises en charge pour les personnes âgées et / ou dépendantes.